

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 7 mars 2022 à 20heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Laurent IMBERT, Denis DERVIN, Boris MONTVILOFF (arrivée à 21 h).

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

- **Adhésion au dispositif de signalement proposé par le CDG 87 :**

La règlementation nous impose de mettre en place un dispositif de signalement des agents victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Il est possible de le mettre en place de façon unilatérale, mais le centre de gestion propose de mutualiser ce service. Le coût serait de 3 € par agent.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service.

- **Adhésion de la commune de Mortemart au SIDEPA et modification des statuts :**

Le SIDEPA a accepté l'adhésion de la commune de Mortemart en date du 7 janvier 2022. Chaque commune membre doit délibérer pour, d'une part, accepter l'adhésion, et d'autre part modifier les statuts du syndicat en conséquence

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de Mortemart au SIDEPA ainsi que la modification des statuts

- **Convention pour offre de concours dans le cadre du parc éolien :**

Dans le cadre de la construction du parc éolien, la société « centrale éolienne de la lande » propose une participation au financement d'actions locales d'amélioration de la performance énergétique ou de préservation et d'amélioration du patrimoine à proximité du parc. Outre le fait que nous aurons à lister les investissements prévus, il convient d'ores et déjà de délibérer pour autoriser le maire à signer cette convention.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer ladite convention.

- **Location gérance de l'auberge :**

Nous avons reçu une candidature pour l'auberge. Il s'agit de personnes habitant St Martial sur Isop et St Barbant. Elles souhaiteraient débiter cette activité aussi rapidement que possible, en tout cas avant l'été. Cependant les formations hygiène et débit de boisson leur sont nécessaires, et il leur faut également créer une entité juridique.

Après délibérations, le conseil municipal demande à ce que les candidates puissent se présenter, et décide à l'unanimité de laisser au maire la possibilité de laisser une période de gratuité pour favoriser la reprise d'activité et retrouver une clientèle régulière.

- **Questions diverses :**

Vente de l'ancienne cabane de chasse : L'année dernière, nous avons acquis par préemption le terrain bâtis au Maubert cadastrées C 382 et 1099. Des acquéreurs sont intéressés pour venir s'y installer, mais ne souhaitent pas nécessairement conserver les anciens bâtiments, dont l'état est très délabré. Il convient de fixer le prix de vente de ce bien.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 6 000 euros, éventuellement augmenté du coût de la démolition et de l'évacuation des gravats des bâtiments, ce à la condition expresse pour les acheteurs d'y construire leur résidence principale.

Achat de mobilier urbain et projets d'investissements 2022 : Afin de finaliser l'aménagement du bourg, il est nécessaire d'installer des tables et des bancs. Il est envisagé de mettre 3 ensembles table-bancs et 2 bancs, ainsi qu'une table de ping-pong près du city park et du terrain de pétanque, et 2 ensembles table-bancs près de l'aire de jeux de la place de l'église. Des poubelles seront également disposées.

D'autre part, il est prévu de mettre aux normes notre défense incendie, avec le remplacement ou la création de poteaux. Des achats de terrains devront être effectués en vue de créer de nouveaux lotissements, et la remorque agraire nécessite son remplacement.

Utilisation du broyeur du SYDED : Le syndicat départemental d'élimination des déchets ménagers mettra à disposition des collectivités ayant conventionné avec eux un broyeur de végétaux quinze jours par an. La commune ayant adhéré à ce dispositif, il convient d'établir les modalités d'utilisation, celles-ci étant laissées au choix de chaque commune.

Le conseil municipal propose de broyer à poste fixe dans différents secteurs par les employés communaux. Chaque personne intéressée devra déposer les branchages sur les lieux qui seront matérialisés une à deux semaines avant chaque date, et le broyage sera réalisé à l'issue de cette période, chacun ayant soit le choix de récupérer le broyat, soit de le laisser. Dans un premier temps les points de collecte seront au nombre de quatre : le bourg, Charbonnières, le Chablard, et le Maubert.

Dates à fixer : Etablissement du tableau de permanence pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril.

Une réunion de la commission communale des impôts directs est programmée le jeudi 31 mars à 20 heures.

La réunion de la commission électorale qui doit se réunir entre le 17 et le 20 mars se tiendra le jeudi 20 mars à 14 heures

Date du prochain conseil : La date est fixée au mardi 12 avril à 20 heures.

Aucune autre question n'étant posée, et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23 heures.